

## Conseil intercommunal

p.a Administration communale

Route de Sainte-Croix 1

1445 Vuiteboeuf

Tél: 024 / 459.18.16

Courriel: [greffe@vuiteboeuf.ch](mailto:greffe@vuiteboeuf.ch)

---

### Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIOR du 27 septembre 2018 à Valeyres-sous-Rances

Présidence : Morella Frutiger-Larqué, Vice-présidente

---

La séance est ouverte à 20h00.

- **Appel**

22 délégués sont présents, 4 sont excusés et 1 est absente. Le quorum étant atteint, l'assemblée réunie peut valablement délibérer.

Il est procédé à l'assermentation de M. Marcel Brechbühl (Les Clées).

- **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

- **Présentation de l'étude sur la démographie scolaire 2018-2040 et la demande parascolaire ASIOR par M. Pointet de MicroGIS**

M. Pointet de MicroGIS présente l'étude sur la démographie scolaire 2018-2040 et la demande parascolaire ASIOR.

On peut constater que la démographie est en pleine croissance, La pression est mise sur le côté sud du périmètre ASIOR. Avec l'horaire continu, il n'est pas possible de ramener les enfants à midi.

Suite à la question de Mme Jennifer Ackermann de savoir s'il est possible de recevoir cette présentation, la présidente du Comité de direction indique qu'elle ne donnera aucune réponse aujourd'hui.

Valérie Cottens indique que le Comité de direction utilise cette étude pour les nouvelles constructions qui seront mises en place et également pour le parascolaire. Elle précise qu'il n'est pas possible de donner une échéance ce jour, mais le Comité de direction y travaille.

Quelques questions surgissent auxquelles M. Pointet répond ainsi :

- La différence de prix entre les bus de lignes publics et les bus scolaires est très grande. Le prix par élève utilisant un bus scolaire est environ 4 fois plus cher que le prix par élève utilisant un bus public.
- Le calcul du coût de cantine n'a pas été pris en compte, car cela dépend de l'âge des enfants et du mode d'accueil mis en place. M. Pointet indique que le Canton ne peut pas obliger un enfant à manger à la cantine et qu'il n'y a pas d'obligation de rester sur site durant la pause de midi.
- Dans les graphiques présentés ce soir, l'étude ne traite pas les élèves du secondaire 9 à 11H, mais dans les textes oui.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 23 août 2018**

Le PV est adopté à la majorité.

- **Préavis n° 16/18 « Budget de fonctionnement pour l'année 2018 », rapport de la commission de gestion, discussion et vote**

Le Comité de direction soumet au Conseil intercommunal le budget de fonctionnement pour l'année 2019.

Le budget 2019 présente une diminution des charges de Fr. 39'730.-- par rapport à 2018. Le coût pour un élève primaire est de Fr. 2'239.94 (Fr. 2'268.51 en 2018) et celui pour un élève secondaire est de Fr. 4'039.94 (Fr. 4'233.31 en 2018).

La parole est donnée à Mme Claire-Lise Cand (Rances) pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Cette dernière apporte quelques commentaires :

- Le budget 2019 reste stable par rapport à celui de 2018.
- Au compte 501.3188.0 « Frais transports abonnement » : Fr. 70'000.- (Fr. 40'000.- en 2018). La différence est liée à la ligne Agiez-Arnex (partenariat avec Travys) que les élèves de ces villages doivent emprunter. Ils sont soumis à un abonnement d'un montant de Fr. 500.-.
- Compte 502.3184.1 « Hotline » : ce point est séparé de la gestion des transports et permet ainsi une meilleure vision de ces coûts. Ce montant (Fr. 10'000.-) reste stable.
- Au compte 503.3651 : « Activités sportives » : le montant budgété est de Fr. 15'000.- (Fr. 20'000.- en 2018). La commission de gestion mentionne que ce n'est pas une volonté de la Direction des écoles de réduire ce montant, mais reste un libre choix des enseignants de planifier des activités dans leur programme scolaire.

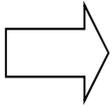
Les conclusions de la commission de gestion :

- Le budget 2019 ne prévoit pas d'investissements particuliers. Il s'agit donc d'un budget de fonctionnement standard. Les charges pour les communes sont :  
Primaire : Fr. 2'257'861.-  
Secondaire : Fr. 1'478'619.-  
Transports : Fr. 1'146'500.-  
Coût global : Fr. 4'882'980.-
- La Commission de gestion invite le Conseil intercommunal de l'ASIOR à approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2019 présentant une participation des communes de Fr. 4'882'980.-.

La discussion est ouverte.

La présidente du Comité de direction indique qu'il n'y a pas de réduction du montant dédié aux camps ; ce montant est le même que celui de 2018. Elle rappelle que les camps de ski ne sont pas considérés comme des activités sportives.

Valérie Cottens tient à préciser qu'une convention a été établie entre les dix communes membres de l'ASIOR et qui présente un forfait pour les collèges dévolus uniquement aux bâtiments scolaire avec un taux de référence à 1,75 %. Dans le budget pour l'année 2019, il a seulement été tenu compte de l'actuel taux de 1,5 %, car la convention n'a pas été encore signée par toutes les communes : il en reste quatre. Si cette convention était signée d'ici la fin de l'année 2018 par toutes les parties, le budget 2019 sera réévalué avec ce taux de 1.75 %.



**Décision** : comme le rapport de la commission et l'ensemble du préavis n'appellent plus de questions, celui-ci est mis en votation :

le Conseil intercommunal décide à l'unanimité d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2019 présentant une participation des communes de Fr. 4'882'980.-.

### • Communications du Comité de direction

- Mme Anne Baumann (Valeyres-sous-Rances) a envoyé quelques questions au Comité de direction, auxquelles la présidente du Comité de direction Valérie Cottens répond ainsi :

*Combien de classes sont équipées de tableaux interactifs ?*

A ce jour, 25 classes à Chantemerle, 20 classes à Montchoisi et 6 classes dans les Portakabin à Montchoisi sont équipées. Le 100% du secondaire est donc équipé en tableaux interactifs et un peu plus de la moitié du primaire.

*Quelle est la politique et la stratégie de l'ASIOR concernant l'équipement des classes de tels tableaux afin de permettre de rentrer dans l'éducation numérique ?*

Les nouvelles constructions seront toutes équipées de ces tableaux. Par contre, dans les anciens bâtiments, il n'est pas envisagé de les équiper à l'heure actuelle.

*Y a-t-il une demande de la part du corps enseignant ?*

Les enseignants travaillant avec ces tableaux interactifs en sont très contents. Néanmoins, il n'y a pas de grande demande des enseignants ne disposant pas de ces tableaux. C'est un outil très apprécié, mais qui coûte cher.

➤ Anne Baumann est satisfaite des réponses données.

- La parole est exceptionnellement donnée à M. Delisle afin de lui permettre de donner des éclaircissements aux délégués sur le problème d'un camp de ski qui n'aura pas lieu pour une classe de Valeyres-sous-Rances. M. Delisle indique qu'il n'a pas à répondre à cette question. Mais néanmoins, il apporte les éléments de réponse suivants. Le camp de ski n'a pas eu lieu pour plusieurs raisons :
  - le coût global du camp est beaucoup trop élevé par rapport au coût moyen, l'ASIOR paye jusqu'à Fr. 1'500-2000.- pour une classe qui est en camp. Dans ce cas précis, l'ordre était de Fr. 7'000-8'000.-. Toutefois, à la décharge des enseignants, l'abonnement dans les stations des Alpes vaudoises était offert pour les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans, ce n'est plus le cas aujourd'hui.
  - Il précise qu'un camp de ski avec les petits demande un encadrement énorme ; si l'ASIOR engage de l'argent pour les camps, l'établissement scolaire doit payer pour les enseignants qui ne sont pas à plein temps et qui vont en camp, en termes de périodes, cela coûte cher

- Le directeur indique que ce camp de ski n'a pas eu lieu pour d'autres raisons qui ne seront pas évoquées.
  - Pas d'autres communications du Comité de direction.
- **Divers et propositions individuelles**

Pour répondre à l'intervention de M. Arnold Poot (Orbe) qui indique que les écrans sont de mauvaise qualité à l'aula, Myriam Schertenleib informe le CI que le matériel appartient au bâtiment, propriété de la Commune d'Orbe.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente lève la séance à 21h20.

**Au nom du Conseil intercommunal**

La vice-présidente  
*Morella Frutiger*

La secrétaire  
*Christine Etter*

*La liste des présences est jointe au procès-verbal original.*